



AMICALE LAÏQUE DES BATAILLOTS-CLADETS

REGLEMENT - Bourse aux Vêtements - Puériculture - Jouets

Votre signature sur la feuille de détail des ventes exprime votre accord avec ce règlement.

Le nombre d'articles à vendre est fixé à **35 par déposant non amicaliste** et **60 par déposant amicaliste**.

Vous avez la possibilité de déposer 10 articles aux choix : puériculture-jouets-vêtements adultes-maroquinerie et déco chambre enfant ET TROIS PAIRES DE CHAUSSURES MAXIMUM.

Tous les articles doivent être en parfait état. **ATTENTION : tout article USE, ABIME ou TACHE SERA REFUSE ET NON REMPLACE.**

Les jouets doivent fonctionner et être complets. Merci de prévoir des piles pour tester les jouets électroniques.

Il est interdit de faire des «multi listes», le nombre limite d'articles est limité par foyer.

Aucune adhésion ne pourra être acceptée au moment de la manifestation.

- Nous acceptons les ensembles d'origine, de même marque et de même taille. Nous n'acceptons plus les lots.
- Les matériels de puériculture sont vendus en l'état. Les défauts ou autres dysfonctionnements qui seraient passés inaperçus lors du dépôt restent de la responsabilité du déposant.
- Le dépôt des **tenues de sport** est accepté comme kimono, justaucorps, tenues de foot, etc.
- Les **vêtements de grossesse** sont acceptés.
- Les articles sont étiquetés, codés avec l'accord du déposant et doivent être apportés dans un **CARTON par le déposant lors du dépôt. Les prix doivent être entiers, sans centime.**
- Tout article ayant perdu son étiquette sera immédiatement retiré de la vente et ne pourra donc être vendu.

Il est possible malgré notre vigilance, que des «défauts» puissent être présents sur certains articles, veuillez nous en excuser et nous le signaler. L'Amicale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'un article. Aucun article manquant ne sera remboursé. Aucune réclamation sur un achat ne sera acceptée après la vente; c'est pourquoi nous vous conseillons de bien regarder les articles que vous choisissez lors de la vente.

L'ALBC reverse **70 % du montant des ventes aux déposants non amicalistes** et **80 % aux déposants amicalistes.**

Le jour de la vente, aucun article ne sera mis de côté, aucun délai d'encaissement ne sera accordé ni aucune remise. Pour tout paiement par chèque une pièce d'identité en cours de validité devra être présentée.

Les règlements et articles non récupérés lors du retrait des invendus et des enveloppes, seront donnés aux écoles. Si vous ne pouvez pas vous déplacer ce jour-ci, vous pourrez donner procuration à une personne de votre choix LE SOIR DE L'ETIQUETAGE sur formulaire: la personne concernée devra alors fournir sa pièce d'identité pour avoir le chèque et le carton.

Nous vous rappelons que l'équipe de la Bourse aux vêtements est composée uniquement de **bénévoles**. Les bénéfices de cette bourse seront reversés aux écoles des Bataillots, Ampère et Cladets, de la maternelle au CM2.

Vous remerciant de votre compréhension.

L'équipe de la Bourse aux vêtements de l'ALBC.

L'ALBC a besoin de bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre!